

Animal comme les autres ou esprit matérialisé, l'Homme ressent, pense et agit. En dépit de ses contradictions, il prospère dans un environnement souvent contrariant, parfois hostile et souvent dangereux. Tout petit face aux éléments, il ne s'impose pas moins au monde. Ses inattaquables certitudes résistent à tout, et en particulier à la vérité de l'autre. Le Sage nous dit que ce n'est qu'au bout de son chemin que l'on sait vraiment qui il est, cet Homme. Au quotidien, ce paradoxe animé oscille entre mesquinerie, indifférence et grandeur d'âme.

Nous sommes ce mystère et nous efforçons d'assurer sa continuité, sa survie. Certains le font, plus que d'autres. Ils y consacrent leur énergie, assurent la protection de ce qui constitue nos raisons d'être : les personnes, les biens et l'environnement : **la sécurité civile** et ses acteurs les plus visibles, les pompiers.

Puisque, **le 24 octobre**, ils animeront pour nous une sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS), intéressons-nous à cette grande famille de ceux qui nous protègent.

Sauver son prochain, une belle idée...

- Dès aujourd'hui, inscrivez-vous à la formation -
les Gestes Qui Sauvent (durée : 2 heures).

Samedi 24 octobre à 09h30

Salle des fêtes des Mesnuls

À la portée de tous, à partir de 15 ans.

Participations :

Participations : 15.00 € par personne.

Adhérents SDM : 10.00 €

Inscriptions à (places limitées)



07.67.55.05.67

(*) répondeur SDM



contact@sdm-lesmesnuls.fr

(Voir détails en page centrale)



Formation assurée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 78



La protection des populations.

Avant d'aller plus avant, il est nécessaire de faire un petit rappel sur les notions de sécurité et de sûreté. La sécurité fait référence aux moyens humains, techniques et à l'organisation déployés pour prévenir et/ou intervenir contre les risques et les crises d'origine naturelle, accidentelle, technologique, sanitaire, climatique ou autre. La sûreté s'attache à la prévention et la répression des actes de malveillance, de l'intention de nuire, du profit malhonnête, etc. Pour simplifier, la sécurité lutte contre l'accident et ses conséquences ; la sûreté lutte contre les intentions malveillantes et intentionnelles. Très impliqués, police et gendarmerie ne sont que peu évoqués ici, leur action, notamment dans le volet sûreté, lors d'opérations de secours est essentielle.

En France, notre protection est essentiellement du ressort et de la responsabilité de l'État. On distinguera : la gestion des catastrophes (la sécurité civile) et la protection sanitaire et économique du citoyen (*non traité ici*). Cette responsabilité est déléguée aux divers échelons administratifs et territoriaux du pays en fonction de la nature et de l'importance du risque concerné. Leur action est très largement supportée par des intervenants parapublics ou associatifs notamment dans le volet humain du traitement des crises.

À garder en tête : Le premier acteur de notre sécurité et notre sûreté, c'est nous-mêmes, comme le rappelle le Code de la Sécurité intérieure : toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile, notamment en alertant les secours et en prenant, dans la mesure de ses possibilités, les premières dispositions nécessaires.

La sécurité civile.

Elle regroupe tous moyens nationaux et locaux évoqués plus haut, au sein d'une organisation destinée à anticiper, prévenir, réparer, secourir et gérer les crises. À cela, et non des moindres, elle doit assurer l'information et la sensibilisation des populations.

Au sein du Ministère de l'Intérieur, la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) est chargée notamment de la prévention et la gestion des risques, la préparation aux crises, l'organisation des secours, le soutien aux services d'incendie et de secours ; la gestion des moyens nationaux ; la sécurité incendie, le secourisme, les associations agréées de sécurité civile et la coopération internationale.

La logique de la crise.

Sauf situation de conflit ou accident d'envergure nationale, généralement la détection d'un accident, d'une catastrophe ou d'un début de crise survient au plus proche, sur le terrain. Ce n'est qu'en fonction de l'ampleur et du développement du sinistre que les acteurs successifs interviendront.

Comme souvent d'ailleurs, le système de commandement est pyramidal. La logique de déclenchement d'un sinistre, c'est exactement le contraire. Un accident survient en un point, en un lieu, dans une commune puis risque de s'étendre. C'est à cette première étape que les bonnes décisions doivent être prises, au plus tôt.

La commune et la communauté de communes.

Tout citoyen peut et doit intervenir selon ses compétences. En tout état de cause, il doit éviter l'aggravation de la situation, se protéger, alerter les secours et effectuer les gestes de premiers secours adaptés à ses capacités (***d'où la séance de sensibilisation aux Gestes qui Sauvent du samedi 24 octobre 2026 à 9h30, salle des fêtes des Mesnuls).***

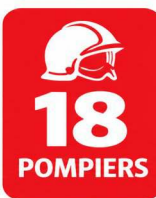
Sur le territoire de sa commune, c'est le maire qui exerce les responsabilités en matière de sécurité et de protection de la population. Le cas échéant, c'est lui qui prendra les premières mesures de proximité : telles qu'informer les habitants, protéger la population, soutenir les victimes, voire les reloger, etc.



Les communes disposent d'un plan communal de sauvegarde (PCS) destiné à prévoir et organiser le dispositif à mettre en œuvre en cas de catastrophe. Ce document est tenu à la disposition du public.

Les citoyens et le maire ne sont bien évidemment pas seuls face au danger, ils bénéficient de l'aide et de la protection des services du département pour les assister et intervenir.

Les communes et la communauté de communes participent financièrement à ces services.



La Préfecture.

La préfecture assure l'essentiel de la sécurité locale avec de très larges compétences. Ses missions et ses moyens l'amènent à coordonner la gestion d'organes aussi variés et étendus que ceux d'incendie et de secours ; des forces de sécurité intérieure ; des services sanitaires ; des collectivités et des services décentralisés de l'État ; des associations agréées et d'opérateurs publics ou privés.

Que ce soit un incendie, un accident de la circulation, un accident domestique ou du travail, des crises sanitaires, un drame industriel ou de simples manifestations, les services de la préfecture devront être en première ligne et opérationnels.



Parmi ces acteurs, le plus visible est sans doute le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) autrement dit les sapeurs-pompiers sur qui reposent nombre de missions : le secours d'urgence aux personnes ; les incendies ; les accidents ; les interventions en cas de risques technologiques ; les catastrophes de toutes origines.

Pour ce qui nous concerne, le Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines se divise en trois Groupements (ouest, est et sud) forts de 8 compagnies, elles-mêmes réparties en quelque 41 centres de secours et d'incendie. Sur les Yvelines, ce sont près de 4500 personnes professionnelles ou volontaires qui participent, d'une manière ou d'une autre, au SDIS-78.

A proximité des Mesnuls (en Groupement sud) veillent sur nous :

- **Centre d'incendie et de secours de Méré**
2bis, Chemin Beauchet, 78490 Méré - Téléphone : 01 75 03 25 40
- **Centre d'incendie et de secours des Essarts-le-Roi** -
Avenue de la Gare, 78690 Les Essarts-le-Roi - Téléphone : 01 30 46 95 20
- **SDIS 78 Maurepas**
2, Rue de Chevreuse, 78310 Maurepas - Téléphone : 01 30 13 94 00
- **Centre d'incendie et de secours de Saint-Léger-en-Yvelines**
7, Route des Grands Coins, 78610 Saint-Léger-en-Yvelines
- **Centre de Secours Principal (CSP) Rambouillet**
143, Rue G. Lenotre, 78120 Rambouillet - Téléphone : 01 30 46 55 70

En cas de débordement, notamment géographique, plusieurs départements peuvent regrouper leur action au niveau de l'une des douze zones de défense et de sécurité (sept en France métropolitaine et cinq en outre-mer) qui coordonnera les renforts extra-départementaux sous l'autorité de l'État-Major Interministériel de Zone (EMIZDS) et du Centre opérationnel de zone.

Au plan national.

On l'a vécu cet été lors des incendies



du sud-ouest, un sinistre peut largement déborder les capacités et moyens locaux, d'importantes ressources et de gros efforts sont alors requis pour faire face à une catastrophe devenue d'ampleur nationale.

L'État interviendra alors directement et pourra mobiliser et mettre à disposition un appui d'envergure notamment en faisant appel à : des unités militaires de la Sécurité civile ; des moyens aériens ; des moyens logistiques spécialisés. La mobilisation à l'échelle du pays pourra s'étendre à l'aide internationale.

Le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), bras armé de la DGSCGC et de l'état-major de la sécurité civile, centre de commandement physique et opérationnel, assure ces échanges, coordonne les moyens, surveillance, analyse et collecte les informations lors des crises et catastrophes majeures.

La Région

En France, la Région n'a pas de compétence obligatoire ni directe dans la gestion opérationnelle de crise ou le déploiement des secours.

Bien que semblant en retrait, son rôle est essentiel puisque c'est elle qui, en amont, élabore le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le Contrat de Plan État-Région, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations. Pendant et à l'issue du sinistre, elle assure la coordination sanitaire avec l'ARS, contribue aux aides d'urgence et reconstructions.

Des chiffres d'envergure.

L'organisation assez complexe que l'on vient d'évoquer se justifie et est imposée par des chiffres impressionnants tant en termes d'effectifs que d'interventions.

La sécurité civile gère l'activité de près de **260 000 sapeurs-pompiers** composés de 200 000 volontaires, 45 000 pompiers professionnels et 13 000 militaires (principalement les pompiers de Paris et marins-pompiers de Marseille).

La part de l'associatif dans le processus de sécurité civile est assez considérable et plus ou moins connue de tous. On pense notamment à la Croix-Rouge, la Protection civile, la Société Nationale de Sauvetage en Mer, les Secouristes que l'on croise régulièrement. Mais, moins exposés, on trouve les Spéléo-secours français, la Fédération des radioamateurs ou encore l'Ordre de Malte France. La fourchette est large, on compterait entre 100 000 et 200 000 bénévoles participant au sein des associations agréées.

Répartis sur le sol national en quelque **6 192 centres d'incendie et de secours (CIS)**, les sapeurs-pompiers réalisent chaque année **4,89 millions d'interventions** et reçoivent pas moins de **19,99 millions d'appels d'urgence**.

Ces interventions se répartissent pour 79 % (c'est énorme) en Secours à la personne dont 6 % sont consacrés aux accidents de la circulation et, surprenamment, seulement (et c'est tant mieux) 6 % de missions incendie.

Enfin, le délai moyen d'arrivée sur les lieux d'un sinistre est statistiquement estimé à **15 minutes**.

Message aux plus de 18 ans en bonne santé

Devenir Sapeur-Pompier ouvre sur une carrière évolutive qui laisse une large place à la promotion interne. Le processus d'intégration peut commencer par une simple lettre d'intention adressée au chef de la caserne voisine ou prendre contact via le site de la sécurité civile - voir le QD Code.

Un sapeur-pompier débutant perçoit 1 836.20 € brut par mois (souvent $\pm$ 2 000 € net avec les primes), montant qui augmente nettement avec l'avancement en grade. Un officier confirmé recevra, lui, autour de 4 500 € par mois.



Vide-Grenier

Agréable manifestation communale, beaucoup de passage, beaucoup de beaux échanges et une toute petite recette...



Forum des Assos

Manifestation quasi nationale. Pour celle-ci, peu de visiteurs mais des rencontres et un peu de bonne humeur.



Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

SDM, association de défense de l'environnement et du cadre de vie.

Nom :

Prénom :

Tél. portable :

Tél. fixe :

E-mail :@.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint mon règlement de : € à l'ordre de : SDM.

SDM (Boîte des Associations) 6, grande Rue - 78490 Les Mesnuls

Cotisations 2026

Membre actif : 20€

Membre bienfaiteur : 50€

Membre donateur : 100€ & +

Jeune* adhérent : 5€

**moins de 23 ans*

Gestion de vos données personnelles (RGPD)

Par là même, j'autorise la SDM à conserver ces données aux fins de sa gestion et à m'adresser ses documents d'information. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent sur simple demande à contact@sdm-lesmesnuls.fr.

Fait le : à

Signature :

Adhésion en ligne



Scannez-moi

Sauvegarde des MESNULS

Association Loi 1901 - W782000585

8 SIREN 910 736 404 00013

www.sdm-lesmesnuls.fr

e-mail : contact@sdm-lesmesnuls.fr

adresse postale : 6, Grande rue - 78490 Les Mesnuls



FORMATION

Premiers Secours Citoyens

Les Gestes Qui Sauvent

Inscriptions :  **07.67.55.05.67**



contact@sdm-lesmesnuls.fr

PUBLIC

Tout public dès 15 ans • Aucun pré-requis

Accessible aux personnes en situation de handicap

OBJECTIF

Rendre capable le candidat GQS d'exécuter des gestes de premiers secours afin d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime.



INFOS PRATIQUES

Durée : 2 heures

Participants : 4 à 15 stagiaires

Attestation : Attestation GQS



PLANIFICATION

Samedi 24 octobre 2026 à 09h30
Salle des fêtes des Mesnuls



TARIFS & INSCRIPTIONS

Participation : 15€ par personne
Adhérents SDM : 10€ par personne
(tarif individuel habituel : 50 € par personne)



DOCUMENTATION

→ Attestation GQS



DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

PROTECTION — ALERTE

→ Assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne et de transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention.

HEMORRAGIE

→ Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée.

ARRÊT CARDIAQUE

→ Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

POSITION D'ATTENTE

→ Mettre une victime dans une position d'attente adéquate



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Intervenant : 1 formateur PSC à jour de sa formation continue

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, mannequins adulte/enfant/nourrisson, valise pédagogique

Évaluation : Formative

Validation : Participer à l'ensemble des mises en situation pratiques

Actualisation : PSC

Proposé par :

